

SAMEDI 23 DÉCEMBRE
PETIT MARCHÉ DE NOËL

DE 10H À 18H

PLACE
BRIGITTE GROS

DOSSIER DE CANDIDATURE

Société / dénomination :

Statut (SARL, EURL, auto-entrepreneur...) :

Nom & prénom :

Adresse complète :

Portable : E-mail :

N° de SIRET :

Catégorie principale de produits que vous vendez :

Liste détaillée des produits vendus (liste la plus complète possible) :

-
-
-
-
-
-

Le dossier d'inscription doit se composer des pièces suivantes :

- Le dossier de candidature complété et signé,
- Des visuels de votre stand ainsi que des différents produits vendus accompagnés des tarifs correspondants (si c'est une première demande).

Je souhaite **1 chalet** de 3m de façade (**gratuit**)



Je souhaite **1 table** oui non

Je souhaite 1 ou **chaises** oui non

Je souhaite un branchement électrique (max 5 ampères) oui non

Les rallonges, les multiprises et les cadenas pour fermer le chalet ne seront pas fournis.

En signant ce document, vous attestez avoir pris connaissance des modalités de participation indiquées sur la page suivante.

DATE ET CACHET

SIGNATURE

SAMEDI 23 DÉCEMBRE

PETIT MARCHÉ DE NOËL

DE 10H À 18H

PLACE
BRIGITTE GROS

DOSSIER DE CANDIDATURE

Inscription / Sélection

La réservation des chalets de Noël de ce marché est destinée aux créateurs de la région (non alimentaires). La validation des inscriptions sera déterminée par la Mairie de Meulan-en-Yvelines. Cette dernière n'est pas tenue de motiver ses décisions. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à de précédentes éditions ne crée, en faveur de l'exposant, aucun droit.

Stands

La ville de Meulan-en-Yvelines met gratuitement à la disposition des exposants un chalet de 3 m de façade, ainsi qu'une table et, sur demande l'électricité et des chaises. Soyez précis, il n'y aura pas de prêt de matériel supplémentaire sur place. Nous vous conseillons également de ne pas laisser d'objets de valeurs dans les chalets. La mairie de Meulan-en-Yvelines ne pourra pas être tenue responsable en cas de vol, dégradations...

Emplacements

Il n'est pas possible d'établir des critères d'attribution des emplacements. Les stands seront attribués par le service Événementiel, sur plan. Lors de votre départ, laissez votre emplacement propre.

Renseignements / Réservations

Veillez à bien remplir le dossier de candidature, afin d'éviter les erreurs ou malentendus. Seules les demandes dûment remplies et complètes seront prises en compte.

Électricité

Il est impératif de respecter la puissance électrique qui est de **5 ampères maximum**.

Vos engagements

Nos tarifs d'accueil étant gratuits, des prix de vente "raisonnés" de vos produits sont sollicités.

Chaque exposant est responsable de son stand et de tout dommage pouvant survenir et devra par conséquent souscrire toute assurance le garantissant pour l'ensemble des risques (responsabilité civile, incendie, vol, perte d'exploitation, ...) et fera son affaire personnelle de tout dommage sans que la Ville de Meulan-en-Yvelines ne puisse être tenue responsable.

Les participants s'engagent également à être en conformité avec la législation en vigueur et assument l'entière responsabilité de leurs ventes. La commune décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'administration.